

Compte rendu du colloque “Droits des personnes accueillies dans les structures”

26/07/2024



PARTIE I :

CHRS Relais du CAP - PROXIM SERVICE

Présentation du CHRS

Le CHRS Le Relais du Cap est situé dans l'Ouest et propose un hébergement diffus avec 14 logements pour un total de 42 places agréées.

Il accueille tout type de public sans condition de ressources.

Valorisation de la place des familles au CHRS

Plusieurs ateliers et dispositifs sont mis en place pour favoriser l'expression des résidents et améliorer leur cadre de vie au sein du CHRS :

- Atelier Relogement : Accompagnement à la recherche de logement et à l'autonomie.
- Atelier "Alon met ansam" : Activités collectives favorisant l'entraide et la cohésion entre les résidents.
- Atelier Petite Enfance : Soutien aux parents et échanges autour de la parentalité.
- Conseil de Vie Sociale (CVS) : Réuni tous les deux mois, le CVS permet aux résidents de débattre et proposer des idées pour améliorer les conditions d'hébergement, la restauration et les démarches administratives. Une boîte à idées est également disponible pour favoriser la participation des résidents.

CHRS - ALEFPA

Le café des résidents : Un espace de partage autour de différentes thématiques.

- L'atelier a lieu une fois tous les deux mois.
- Intervention des partenaires de l'addictologie dans le cadre du DIPP (Dispositif d'Intervention Précoce Précarité).

Exemple d'atelier : projet sur l'interculturalité qui s'est déroulé sur une journée. L'objectif était de permettre aux participants de présenter les coutumes de leur pays.

La Parenthèse

La place de la personne en structure

Présentation du dispositif

- Dispositif expérimental jusqu'en 2025
- La Parenthèse offre un lieu de répit aux personnes en situation d'errance. Située à Dos d'Ane, dans la commune de La Possession, cette structure accueille actuellement exclusivement des hommes isolés.
- Elle dispose de 7 chambres individuelles et d'espaces collectifs, notamment une cuisine partagée. Un suivi social adapté est également proposé pour accompagner les résidents tout au long de leur séjour.
- Mise en place d'un suivi social adapté.

- Accompagnement social non contraignant : Il n'y a pas d'obligation d'adhérer à l'accompagnement social durant la première année suivant l'admission. Au bout d'un an, la situation de chaque personne est réévaluée par un travailleur social.
- Flexibilité d'accueil : Les résidents ont la possibilité d'effectuer des allers-retours entre la rue et le lieu d'hébergement, offrant une grande souplesse dans leur séjour.
- Encadrement de la consommation d'alcool : La consommation d'alcool est autorisée au sein de la structure, mais elle est strictement encadrée pour assurer un environnement sécurisé pour tous.

La participation des personnes accueillies.

- La Parenthèse organise une instance mensuelle pour les résidents, offrant un espace où tous les sujets peuvent être abordés librement.
- Cette instance n'a pas pour objectif de proposer des solutions ou de prendre des décisions immédiates, mais vise à encourager la participation et l'échange d'idées au sein du collectif.

ECHANGES ET QUESTIONNEMENTS DU PUBLIC

Comment accueillir la parole des personnes absentes lors des temps de rencontres ?

CHRS "Le relais du Cap"

Une boîte à idées est en libre accès.

“Les invitations aux instances sont communiquées 15 jours à l’avance. De cette manière, un résident absent peut ajouter des points à l’ordre du jour”.

“ Nous adaptons les outils de communication (affiches, comptes rendus...) en plusieurs langues pour faciliter l'accès à l'information des personnes non francophones “

CHRS ALEFPA

“ Il existe d’autres événements comme les entretiens individuels pour accueillir la parole des familles, cela permet aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques”

“ Les cafés résidents se déroulent dans des lieux extérieurs et non dans la structure”

TEMPS D'ÉCHANGE ET DE QUESTIONNEMENT

D'autres formes de participation ?

Réseau Oté

“Il existe des pairs aidants qui préparent les futures représentants des usagers”

“ L'inclusion des usagers dans certaines réunions d'équipe”

CHRS MORANGE

“ Nous avons des logements diffus, les personnes accompagnées ne sont donc pas rassemblées dans une même structure. Les résidents ont voulu fonctionner par la création d'un groupe d'échange”

“ Le nouvel emplacement au centre ville permet aux personnes de se mobiliser pour se rendre aux réunions du CVS”

PARTIE II : La consommation d'alcool en structure

CSAPA NORD Saint- Denis

- Accompagnement des personnes présentant des conduites addictives : Un suivi adapté est proposé aux résidents ayant des comportements addictifs, avec un soutien personnalisé.
- Intervention d'une équipe mobile : Une équipe mobile intervient régulièrement pour accompagner les résidents et offrir un soutien direct sur site.
- Sensibilisation du public : Un travail de sensibilisation est mené auprès des résidents pour les informer et les éduquer sur les risques liés à la consommation d'alcool.
- Réduction des risques et des dommages : L'objectif est de promouvoir la réduction des risques et des dommages liés à l'alcool, en adoptant une approche bienveillante.
- Philosophie : "Prendre soin avant de soigner" : Cette approche met l'accent sur l'accueil et l'accompagnement avant toute démarche de soins formels.

CSAPA : La consommation d'alcool en structure

Les constats

- Une forte stigmatisation des personnes ayant une conduite addictive.
- L'absence d'un cadre légal interdisant la consommation d'alcool en structure d'hébergement.
- La double injonction lors de l'accueil des personnes en structure. Faut t-il sanctionner l'usage de l'alcool ou les débordements liés à cet usage ?
- Difficulté pour les travailleurs sociaux de respecter l'interdit d'alcool en étant à la fois dans une démarche d'accompagnement .
- L'alcool doit être appréhendé comme “un potentiel social”, un moyen pour la personne d'exister et d'appartenir à un groupe.

CSAPA : La consommation d'alcool en structure

Comment encadrer la consommation d'alcool en structure ?

- Sensibilisation des professionnels : Former et sensibiliser les intervenants sur les bonnes pratiques pour encadrer la consommation d'alcool, en respectant les besoins des personnes accueillies tout en garantissant un environnement sécurisé.
- Identification des moments sensibles : Repérer les événements ou circonstances qui pourraient encourager une augmentation de la consommation d'alcool (anniversaires, événements douloureux, fêtes) afin de mieux anticiper et gérer ces situations.
- Espaces dédiés : Créer des espaces spécifiques où la consommation d'alcool est permise et encadrée, offrant ainsi un cadre contrôlé et sécurisé pour les résidents.
- Activités organisées par la structure : Intégrer l'alcool de manière encadrée dans certaines activités collectives organisées par la structure, afin de réduire les comportements à risque et de favoriser un usage modéré et socialisé.
- L'alcool, "en parler autrement" : Encourager les résidents à aborder le sujet de l'alcool et de leurs éventuelles addictions, en ouvrant des espaces de discussion bienveillants et non stigmatisants.
- Hébergement tenant compte de la consommation : Proposer des solutions d'hébergement ou de logement qui intègrent la réalité de la consommation d'alcool, afin d'offrir un cadre de vie adapté et inclusif, sans interdiction systématique.

La Parenthèse

L'encadrement au sein du dispositif de la "parenthèse" ?

- Discussion lors de l'entretien de préadmission : La consommation d'alcool est abordée dès l'entretien initial. L'addiction peut être discutée librement, permettant aux personnes d'exprimer leurs besoins et de bénéficier d'un accompagnement adapté, avec la possibilité de consulter des professionnels extérieurs
- Accompagnement centré sur la personne, pas sur le produit : L'accompagnement social se concentre sur la personne dans sa globalité, plutôt que sur l'alcool. L'objectif est de répondre aux besoins individuels et de favoriser leur autonomie.
- Actions concrètes :
 - Mise en place d'un suivi quotidien axé sur le bien-être, avec par exemple la proposition de petits déjeuners.
 - Accompagnement hebdomadaire aux courses pour encourager une gestion saine de la vie quotidienne.
 - Travail sur l'alimentation pour favoriser un équilibre global.
- Prévention des rechutes : Proposer des activités occupationnelles et stimulantes afin d'occuper les résidents et de réduire les risques de rechute liés à l'inactivité.
- Consommation encadrée : Lors de certaines activités organisées par la structure, la consommation d'alcool est permise de façon encadrée, favorisant ainsi un usage contrôlé et socialisé.
- L'alcool, "en parler autrement" : Créer des espaces de dialogue bienveillants où les résidents peuvent aborder leur relation à l'alcool et discuter ouvertement de leur addiction.
- Hébergement tenant compte de la consommation : Offrir un lieu de vie où la consommation d'alcool est prise en compte de manière réfléchie et non punitive, avec des aménagements adaptés à cette réalité.

Merci à pour votre participation

